

Trois années d'actions syndicales au service de tous !

Trois ans déjà ! C'est effectivement le temps qui nous sépare des dernières élections professionnelles dont les résultats avaient conforté le bien fondé de nos orientations.

Depuis cette époque, le réseau des bureaux de poste a grandement évolué, se tournant vers une orientation purement bancaire, orchestré par notre PDG-banquier P. Wahl.

Dans un contexte où les réalités économiques et les nouvelles technologies inondent notre quotidien, les adaptations ne doivent cependant pas se faire systématiquement au détriment des employés. Que le numérique, par exemple, soit une aide dans notre quotidien professionnel, pourquoi pas ? Mais qu'il se substitue aux emplois de façon systématique n'est pas acceptable.

A **Sud**, nous ne sommes pas obtus et avons conscience des réalités, mais les réorganisations à marche forcée sans discernement et invariablement préjudiciables aux intérêts des agents ne sont pas acceptables.

Même si la résistance est difficile, nous sommes là et essayons d'enrayer la machine soumise à la toute puissante finance et à son « célèbre » corollaire, la marge bénéficiaire. D'autres perspectives, nous le savons, sont possibles. « Partage du travail et des richesses » n'est pas pour nous qu'un slogan.

Emillé de succès et d'échecs, notre parcours avec vous, durant ces dernières années, a toujours été sincère, sans arrière-pensée et plein d'initiatives :

La plus pertinente concerne la défense des droits collectifs, **Sud** a par exemple pris à bras le corps la défense des droits des salariés. Localement, comme nationalement, notre syndicat a fait condamner à de nombreuses reprises La Poste aux Prud'hommes (reprises d'ancienneté, indemnité de congés payés, licenciement abusif, etc...).

Et bien sûr, nous sommes aussi présents au quotidien, auprès des collègues, dans les bureaux pour désamorcer tel ou tel problème personnel ou collectif. Pied à pied, nous essayons de préserver les acquis fondamentaux tout en proposant à nos différents interlocuteurs (la hiérarchie) des solutions, des pistes, pour sortir par le haut de difficultés souvent

récurrentes.

Les projets s'empilent quasi quotidiennement et nous admettons la difficulté à suivre le rythme imposé. Outre les militants, nous avons donc besoin de **votre soutien**, tout simplement pour faire progresser les choses.



Vous voterez du 01 au 4 décembre pour des listes locales et nationales.

La représentativité des organisations syndicales découlera directement des résultats du vote au **Comité Technique (CT)**, ce qui déterminera les sièges attribués au **CHSCT**. Le **CT** est consulté sur l'organisation et le fonctionnement des services, les règles statutaires, la formation, la gestion des effectifs et des compétences...

Les **CAP** (Commission Administrative Paritaire pour les fonctionnaires) et **CCP** (Commission Consultative Paritaire pour les salariés) sont des commissions mixtes (nombre de représentants du personnel égal à celui de l'employeur) où l'on débat de cas individuels (discipline, promotion, recours appréciation notamment)

L'outil collectif le plus adéquat, au regard des actions engagées, reste le **CHSCT**. L'avis qu'il émet est notifié par écrit et peut engager pénalement la direction.

Toutes ces instances (CHSCT, CT, CAP, CCP) sont des instances consultatives, et au final, seul un avis est donné par les représentants du personnel. Bien qu'elles n'aient aucun rôle coercitif vis-à-vis de nos dirigeants, **nous utilisons ces instances pour faire entendre votre voix**. ...Même si la démocratie d'entreprise a ses limites, nous l'avons d'ailleurs expérimenté avec « *le Grand dialogue* »!

Mais pourquoi voter SUD ?

Voter **Sud**, c'est se reconnaître dans des valeurs importantes : Solidaires (combattre le chacun pour soi), Unitaires (toujours favoriser l'unité des postiers et des organisations syndicales pour lutter efficacement), Démocratiques (en consultant les collègues et en respectant les choix et orientations de chacun-e).

Voter **Sud**, c'est s'opposer à l'orientation purement bancaire de l'entreprise qui va vers le tout profit, au détriment de l'humain et du service public.

Voter **Sud**, c'est revendiquer un management égalitaire et respectueux, et les mêmes chances de promotion pour tous.

Voter **Sud**, c'est considérer qu'un syndicat n'est pas une PME, mais un outil au service de tous les postiers.

Voter **Sud**, pour que tout postier ait le droit d'être défendu, même s'il n'est pas « encarté ».

Voter **Sud**, pour ne pas se laisser lier les mains, ne pas être tenu par des « petits arrangements » qui se font donnant-donnant, souvent au détriment de

l'entente entre collègues. Les mêmes règles doivent s'appliquer de la même façon pour toutes et tous.

Voter **Sud**, c'est ne pas accepter l'inacceptable, ne pas signer de mauvais accords qui s'appliquent au détriment des postiers contre des clopinettes, dire NON aux réorganisations incessantes qui génèrent de la souffrance au travail et des pertes d'emploi.

Voter **Sud**, le seul syndicat qui refuse la promotion syndicale, parce que faire du syndicalisme est un choix et non un plan de carrière ! Nous refusons de bénéficier d'avantages liés à notre activité syndicale. Au réseau 44/85, nous avons décidé de ne pas avoir de permanents syndicaux afin d'avoir une vision réelle du travail sur le terrain et d'être au plus près des préoccupations des collègues.

Voter **Sud**, c'est aussi refuser les stratégies syndicales qui accompagnent les stratégies patronales.

Voter **Sud**, c'est répondre avant tout aux attentes des collègues et défendre des alternatives à tous les niveaux de l'entreprise.



Du 1 au 4 décembre, CLIQUEZ SUD !!

Liste présentée par **Sud** au Comité Technique :

Mr Thierry GRUGET (ATG2 Nantes Bellevue)
Mr François BLEUNVEN (ATG2 Nantes Doulon)
Mme Fatima FROGER (ATG2 Nantes Doulon EAR)
Mr Philippe BARON (CAPRO Les Sables)
Mme Valérie CHAIGNEAU (ACC23 Les Essarts)
Mr Stéphane BLAIZE (ATG2 St Nazaire Rép.)
Mme Pauline ROUSSELOT (ACC32 La Tranche)
Mr Nicolas LEBEAU (ACC33 La Roche Clém.)
Mme Sonia PANCHEVRE (ACC32 Nantes Beauséjour)
Mr Yannick CHAUVEAU (ATGS Montaigu)
Mr Jean-François BONNAMY (CA1 Les Sables)
Mme Sandra LUCAS (ACC22 Noirmoutier)
Mme Valérie COTTINEAU (CAPRO Ste Pazanne)
Mme Alexandra CLEMENTE (ACC31 St Sébastien)
Mr Philippe RENOULT (ACC 31 Montoir)
Mme Nicole MICHEAU (ATG2 Fontenay)

La tête dans le guidon ? On n'est pas près de la relever, à moins que...

Courant octobre, les organisations syndicales ont été reçues à la direction 44/85 à propos des complements de postes dans les bureaux. Le moins qu'on puisse dire, c'est que nos responsables ont sorti la machine à enfumer, la direction nous annonçant 16 postes à combler, et bientôt plus que 6.

Enfumage si l'on s'en tient aux documents fournis : **manqueraient 3 encadrants, 8 COBA, 16 guichetiers, 13 EAR...** Allons-y gaiement, l'intensification de notre travail va perdurer, nos conditions de travail vont continuer à se dégrader (changements de cycle et/ou de lieux de travail, attaques sur les CA...), ainsi que les incivilités liées aux conditions d'accueil que nous subissons.

La direction reconnaît même que les « arbitrages budgétaires imposés par le siège » ne permettent pas d'appliquer la norme V9 (norme qui calcule, donc supprime, les emplois lors des réorganisations), pourtant grande dévoreuse d'emploi. La machine à broyer est en marche, rien ne semble pouvoir l'arrêter. A moins que la nouvelle donne syndicale, qui va émaner des élections professionnelles de décembre, ne permette de stopper cette casse.



La tête dans l'automate ? Sortons là !

La frénésie malsaine de l'automatisation courrier et bancaire bat son plein. Dans de + en + de terrains, des consignes sont données (oralement bien sûr !) de n'accepter AUCUNE opération courrier aux guichets/ilots. Ces consignes sont-elles légales ?

On passera sur le catalogue désormais éculé des manipes imposées par certains DET/DETA (coller systématiquement des TP avec le grand retour de la « mouillette », voire carrément suppression des vignettes guichets, éditions de vignettes à 4€55 (LR/AR) avant l'ouverture des bureaux...). C'est **de l'automatisation fantôme** voire de la tricherie (les camemberts d'automatisation sont au vert, alors que les clients se font quand même servir sur les guichets/ilots).

Là encore, la direction, pourtant parfaitement au courant de ces pratiques, semble découvrir la lune quand nous dénonçons ces situations.



Que la guichetière ou le guichetier qui se sent parfaitement à l'aise en emmenant des clients vers les LISA, lève le doigt!

Même les « décomplexés », celles et ceux pour qui le message de l'entreprise est limpide (« automatisez, cela créera de l'emploi (??) et vous laissera du temps pour le conseil/vente »), vivent mal cette automatisation aux forceps, leur mission restant bien de servir les clients, et non de leur expliquer le fonctionnement d'une machine.

On ne compte d'ailleurs plus les réflexions désobligeantes de clients adressées aux collègues du fait de cette automatisation forcée.

Nous sommes récemment intervenus sur un cas où un DETA a adressé par écrit une demande d'explication à un collègue, celui-ci ayant affranchi des courriers sur un guichet, plutôt que de l'envoyer au LISA.

Le collègue ne s'est pas démonté et a demandé un écrit stipulant **l'obligation** d'effectuer les affranchissements à l'automate. Devant la crainte de recours possibles suite à un tel écrit, la demande d'explication a fini... à la poubelle !

Il ne faut pas confondre incitation et obligation.

Alors, n'hésitez pas à contacter votre syndicat préféré pour toute sanction, ou menace de sanction, lié à l'automatisation. Na !

Compensation délai de route pour formation

Lorsque l'on est convoqué pour une formation en « face à face » (dans des locaux dédiés avec un formateur), nombre d'entre nous se posent des questions sur les compensations pour dépassements horaires (pour les frais, c'est réglé : faire des IEV). Des règles existent et permettent une juste compensation, quoi qu'en disent certains DET. Exemple :

→ Je suis convoqué pour une formation d'un jour à Nantes. Cette formation dure 7h et j'ai 1h30 A/R de temps de route, soit **8h30** au total.

→ Hors, ce même jour, je dois en principe effectuer une vacation de 6h, et j'ai 0h30 de temps de trajet A/R domicile-bureau, soit **6h30** au total.

Je dois donc être compensé de 2h en RC ($8h30 - 6h30 = 2h$).

Si vous êtes dans ce cas et que vous rencontrez des difficultés pour cette compensation, appelez nous, nous ferons respecter vos droits. Re-na !



Désignations en cas de grève : STOP aux abus !

Lors des journées de grève, des consignes de la DELP encadrent les désignations. Devant les nombreux non respect de ces règles par certains DET, il semble opportun de les rappeler :

→ Aucun bureau-centre ne doit être fermé afin d'assurer la continuité de service avec le paiement des opérations à caractère social et la sécurité des biens et des personnes.

→ Possibilité de redéployer des agents à l'intérieur du terrain (ex : un agent non-gréviste d'un bureau de proximité peut être amené à travailler sur le bureau-centre, si tous les autres collègues sont grévistes).

→ Le DET **peut** désigner 1 guichetier et/ou 1 caissier par terrain. Les consignes stipulent que « *les désignations doivent être strictement limitées dans ce cadre* ». Si des agents non grévistes sont présents, la désignation devient sans objet.

Rappelons que la grève est un droit fondamental, même pour les COBA et encadrants.

Enfin, si des désignations sont faites, c'est qu'il est prévisible que la majorité des agents d'un terrain sera grévistes. A la direction de se poser les bonnes questions !

Donc, si votre DET veut désigner plusieurs guichetiers ou plusieurs caissiers, contactez-nous. Nous saurons faire respecter les consignes de la direction. Encore na !



MANIFESTATION DE JOIE

Pour un syndicalisme de lutte, intègre et réactif, votez **Sud**



Du 1^{er} au 4 décembre, manifestez vous !